

220C5261  
FR0013018124-FS1389

3 décembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**NICOX SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2020, les sociétés OrbiMed Advisors LLC et OrbiMed Capital LLC (c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis), agissant pour le compte de fonds<sup>1</sup>, ont déclaré avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA, et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 608 553 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NICOX SA sur le marché.

---

<sup>1</sup> Les fonds OrbiMed Partners Master Fund Limited et OrbiMed Genesis Master Fund L.P. sont contrôlés au plus haut niveau par un comité de gestion composé de MM. Sven H. Borho, Carl L. Gordon et Jonathan T. Silverstein. Les sociétés OrbiMed Advisors LLC et OrbiMed Capital LLC déclarent agir indépendamment des personnes les contrôlant, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 33 491 370 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.